



Conjoint fiché banque de france

Par **scoubidoo88**, le **29/07/2016** à **16:39**

bonjour,
mon épouse a été mise en liquidation judiciaire et de ce fait, elle est fichée bdf, mais moi non, nous avons un compte commun mais je ne peu plus faire quoi que soit, style un pret, dois je ouvrir un compte seul, pour pouvoir faire un pret???
merci pour vos réponse

Par **amajuris**, le **29/07/2016** à **16:57**

bonjour,
même si vous ouvrez un compte à votre seul nom, pour pouvoir faire un prêt, vous devrez déclarer la situation de votre épouse.
à ma connaissance, rien n'interdit à une banque de vous faire un prêt surtout si vous êtes, par exemple, propriétaire de votre maison.
salutations

Par **Visiteur**, le **29/07/2016** à **18:01**

Bonjour,
Le cotitulaire d'un compte joint est pénalisé lui même du fait de la solidarité active.

Avez vous désigné au préalable dans la convention du compte, lors de l'ouverture du compte joint ou plus tard avant tout incident de paiement, le cotitulaire responsable en cas d'incident lié à un chèque impayé?

L'interdiction bancaire, s'il y a lieu, s'applique alors au compte joint (pour tous les cotitulaires) et au(x) seul(s) compte(s) du cotitulaire responsable.